



Bordeaux, le 16 mai 2018

Mesdames, Messieurs les journalistes,

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS : ON EST TOUJOURS LOIN DU COMPTE !

Après la question du seuil d'âge pour la reconnaissance du consentement sexuel chez les jeunes, le Planning Familial s'inquiète aujourd'hui du projet de loi déposé relatif à la protection des mineur.es contre les violences sexuelles.

Après le discours d'Emmanuel Macron du 25 novembre qui faisait des violences faites aux femmes une grande cause nationale, et les mesures majeures qui devaient en découler, la montagne accouche d'une souris !

Outre que le projet en entier est contestable, le problème central est que le viol pourrait être requalifié en correctionnel, NON, le viol reste un crime !

La création d'un nouveau délit « d'atteinte sexuelle sur mineur.es par pénétration » va, contrairement au but recherché, alléger la peine de l'agresseur et mettre encore une fois un focus sur l'enfant victime. Les magistrats auront à définir l'abus d'ignorance, la maturité, le discernement, le consentement. Nous proposons toujours d'adopter une inversion de la charge de la preuve.

Ce projet de loi ne répond pas à la situation dénoncée par les femmes et qui se traduit par 1 viol toutes les 10mn et 1 femme qui meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. Que fait-on quand seulement 10% des femmes portent plainte et seulement 1% des plaintes aboutissent !!!

- Rien sur la question de l'éducation pourtant centrale dans la prévention des violences ;
- Rien sur la formation des professionnel.les concerné.es par cette problématique ;
- Rien sur les violences conjugales : l'écoute, l'accompagnement, l'hébergement des victimes.

A Bordeaux, nous nous démenons depuis le début de l'année avec le Collectif Bordelais des Droits des Femmes, en interpellant tous les politiques pour faire augmenter les places d'hébergement sur le département. Le dernier bilan 2017 est catastrophique et nous sommes encore dans l'attente de la moindre proposition.

Il est grand temps, enfin, d'adopter, une loi cadre qui prenne en compte tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes : prévention, sensibilisation, lutte contre la pub. sexiste, solidarité avec les victimes : santé, droit à l'emploi, accompagnement, répression des agresseurs, etc. L'Espagne l'a fait en 2004. Nous, nous prenons le chemin inverse !

Contacts : Nicole Blet, 0689809514
Annie Carraretto, 06 70 54 76 85